



Andy Crittin
Conseiller en énergie
Rue du Tunnel 24
1950 Sion
CHE-459.191.695

À tous les mandants

Sion, le 29.08.2024

Documents à fournir pour l'établissement d'un CECB et CECB plus

Pour la réalisation d'un audit énergétique CECB et CECB plus, les documents et informations suivants sont à fournir avant la visite sur place :

1. L'adresse complète du bâtiment.
2. Informations complètes du propriétaire et/ou de l'administrateur.
3. Année de construction du bâtiment.
4. Quelques photos des façades et de l'intérieur du bâtiment.
5. Plans d'architecte du bâtiment à l'état actuel (si ces derniers ne sont pas disponibles, cela peut être réalisé par mes soins sous réserve de la complexité du bâtiment)
6. Les factures des consommations énergétiques pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des trois dernières années (par ex. gaz ou mazout).
7. Les facture consommations électriques du bâtiment des trois dernières années.
8. Détails des rénovations énergétique apportées au bâtiment depuis sa construction (si connu).
9. Brève explication de la rénovation souhaitée (uniquement pour CECB plus).

En vous remerciant par avance, je vous adresse mes meilleures salutations.

Andy Crittin
Conseiller en énergie
CAS AEB – HES SO
Expert CECB